

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Affichage : 15/05/2024

Conseil Syndical

Session du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Lionel DARBON – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Martine BERNON (mandatée par Yves MERCIER) – Vincent MIGUET – Pascal MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – François FOURCHES – Florian MAITRE – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Florence BOURGEOIS à Marie BENEVEISE – Josette REMY à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Marie BENEVEISE

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 7 mai 2024

Délibération N° C24-31

PAE CASSINE

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de La Cassine situé sur la commune de Chambéry.

Chambéry-Grand Lac économie est propriétaire d'un terrain cadastré section BS numéro 274 situé dans la ZAC de La Cassine, et correspondant au lot A2 qui a vocation à être vendu à une SCCV en cours de constitution.

Le projet du lot A2 de la ZAC Cassine, porté en co-promotion par PRIAMS et ICF pour le lot A2-1, et PRIAMS et IMAPRIM pour le lot A2-2, consiste à construire respectivement un immeuble collectif à usage d'habitation et un immeuble collectif à usage mixte.

Il apparaît que la parcelle supportait antérieurement un bâtiment dont une partie était occupée par le service « Parcs et ateliers et service éducation de la ville de Chambéry », comme entrepôt de matériel et de mobilier, et de ce fait dépendait du domaine public.

Préalablement à la cession, une désaffectation et un déclassement de la parcelle cadastrée section BS 274, sont donc nécessaires.

La parcelle ne supporte plus aucun bâtiment ni aménagement aujourd'hui.

Dans la mesure où l'emprise déclassée n'est pas une voie de circulation et où la circulation sur la voie mitoyenne du chemin de La Cassine n'est pas impactée, la procédure de déclassement est exonérée d'enquête publique préalable.

Afin de permettre sa commercialisation dans le cadre de l'aménagement de La ZAC Cassine, il est ainsi constaté la désaffectation de la parcelle BS 274, et prononcé son déclassement du domaine public.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public en ce qui concerne la parcelle BS 274.

Article 2 : Décide du déclassement de cette emprise désaffectée, d'une superficie totale de 8 935 m².

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 15 mai 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente